

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de Cloridorme tenue le 23 novembre  
2016 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville  
Valère Huet  
Denis Fortin  
Mmes Nathalie Francoeur  
Sophie Côté  
Laurence Beaudoin

Absence : aucun

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne,  
dg et Léona Francoeur, adjointe, de même que l'Inspecteur  
municipal, monsieur Yvan Pruneau.

**2- ouverture de la séance**

Son honneur le maire, monsieur Marc Caron, constate le  
quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution # 277-11-16

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est  
adoptée.

- 1- Dossier du chalet des sports : extra, retard dans  
services publics, coût électrique et fosse  
septique, achat de chauffe -eau (4),
- 2- Avis de motion : frais déplacement et adoption du  
budget (prévoir rencontre de travail le 26  
novembre)
- 3- Nouvelle valeur entrepôt- assurance voir document
- 4- Annulation carte de crédit
- 5- Frais déplacement (maire)
- 6- Mot des conseillers (petit journal)
- 7- Réunion MRC-
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1- Résolution # 278-11-16

Chalet des sports/ extra

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les extras présentés  
concernant la ventilation et le raccordement électrique,  
853.05\$ et 1 633.12\$ les tests de sol pour la fosse  
septique, achat de 4 chauffe eau au coût de 2 161.44\$  
taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

## 2- AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT .....

JE, SOUSSIGNÉ, Nathalie Francoeur CONSEILLÈRE donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement concernant les frais de déplacement des élus et des employés municipaux dans le cadre de leur fonction.

JE, SOUSSIGNÉ, Valère Huet CONSEILLER donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement concernant la taxation et le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

### 3- Résolution # 279-11-16

#### Assurances municipales/valeur entrepôt

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au courtier de la municipalité de fournir une valeur juste au bâtiment nommé entrepôt, soit l'ancienne aréna, en considérant qu'advenant un incendie que l'entrepôt ne sera possiblement pas reconstruite.

QUE le conseil municipal a transformé ce bâtiment, après l'incendie, ledit bâtiment étant construit de tôle et tenait toujours debout, a préféré lui donner une autre vocation qui ne venait pas en dérogation avec le fait qu'il soit situé dans une zone inondable.

Le bâtiment sert exclusivement à entreposer l'abrasif, du gravier, sel, ponceau, etc... et un abri pour la déneigeuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4 Résolution # 280-11-16

#### Annulation carte de crédit

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la carte de crédit que possède la municipalité doit être annulée, car ayant déjà un règlement concernant les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire proposait que la carte soit à son nom, ce qui a été refusé par le conseil municipal (5 contre 1 Denis Fortin);

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE COTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule la carte de crédit à compter de ce jour et mandate sa directrice générale, madame Marie Dufresne à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

5- Résolution # 281-11-16

Frais de déplacement (maire)

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du conseil municipal tenue le 14 novembre dernier et à laquelle une résolution du conseil portant le # 269-11-16 concernant un déplacement refusé au maire;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette résolution le maire s'est déplacé quand même à New-Richmond, allant de ce fait à l'encontre d'une décision du conseil;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ne rembourse pas les frais de déplacement de monsieur le maire et qu'il devra payer les frais de motel payé à même la carte de crédit de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- le conseil est avisé que le petit journal est en préparation, donc ceux qui veulent y inclure des vœux de Noël.

7- Résolution # 282-11-16

Rencontre à la MRC

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Laurence Beaudoin à se rendre à la MRC le 6 décembre pour une réunion portant sur une aide potentielle pour le projet Torpille, suivi du dossier déposé au printemps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : extra du chalet des sports, tests de sol pour fosse septique, frais déplacement, dépenses du maire, et plusieurs commentaires

**Clôture de la séance**

Résolution # 283-11-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marc Caron maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière